

Lettre de Lucien Rebatet à Jean Paulhan, 1952-08-18

Auteur : Rebatet, Lucien (1903-1972)

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Rebatet, Lucien (1903-1972), Lettre de Lucien Rebatet à Jean Paulhan, 1952-08-18, 1952-08-18.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 13/03/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15113>

Information sur la lettre

Date 1952-08-18

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 31/01/2025



2^{me} ~~le~~ ré'décident ses ordres. Mais je serais heureux,
auparavant, d'avoir votre avis. [1952]

Croyez, du Paulhan, au très fidèle et très
amiéal souvenir de Véronique et de moi-même.

L. Robert.

Je suis sûr de vos avoir dit que vos idées
« le dernier libéral », Je le maintiens du reste,
et dont ma pensée, c'est un éloge sincère. Mais
je m'y repaierai de sa.

ARCHIVES PAULHAN

À la demande de la préfecture et de la police,
je suis ici sur un nom d'emprunt. Mon adresse
actuelle est donc: M. Vincciel, à la Robertie,
par Dussac (Dordogne).

la semaine dernière que cette autorisation m'était refusée
se par de raisons d'ordre public, et m'a exigé de choisir
au plus vite une nouvelle résidence dans l'un des six départe-
tements suivants: Vendée, Maine et Loire, Haut Maine, Landes,
Orne, Mayenne. Mais je n'ai trouvé ^{dans ces départements} personne qui consent
à m'héberger, et les cabinets ne me permettraient pas de loger
à l'hôtel, ce qui, de toute manière, serait trop onéreux pour
moi.

Sur le seul fait de mon interdiction de séjour et de la
fiévreuse des « pouvoirs », je suis donc à l'heure actuelle
littéralement sans feu ni lieu, et harcelé par la police,
qui me réclame une réponse positive pour jeudi prochain,
réponse que je suis fort en peine de lui donner.

Voyez-vous, de votre côté, on peut être avec l'aide
de la famille Gallimard, au moyen de me tirer de cette
situation qui, d'énervante, selon votre propre mot,
est en train de devenir intenable? Si je me permets
cette requête, c'est parce que je sais que l'étonnante
a toujours trouvé auprès de vous aide et conseils pré-
cieux. Tout ce que je demande pour l'instant au
Ministère de l'Intérieur, c'est qu'il m'autorise à
habiter chez ma femme, en Seine et Oise, à mes risques
et périls (ce que je sais que le péril n'est pas bien
grand!).

Malgré ma répugnance pour de demander de cet or-
-dre - j'en ai fait aucune en sept années de prison -
j'ai eu l'intention d'écrire moi-même à M. Breure
pour lui exposer l'état plus que fâcheux auquel

Lundi 18 août
[1952]

Cher Paulhan

Tou m'avez écrit une lettre mémorable. Je suis
content d'être l'unique bénéficiaire de cette allégoie
si ingénieuse et si pertinente, dont la publication serait
si utile dans ce temps de sartreries, camoeseries et
autres jaspinages.

J'aurais l'intention de vous répondre aujourd'hui,
pour défendre ce qui fut mon point de vue (pour le
présent, c'est une autre affaire) mais je vous avoue que
je dois attendre d'avoir l'esprit un peu plus libre. On
fait de « liberté », cela va aussi mal que possible.
Je n'aurais pu vous imputer avec le récit de mes
querelles; si je le fais, c'est sur le conseil très
pressant de Valonigère.

ARCHIVES PAULHAN

Après avoir reçu votre lettre bordelaise - je vous en
ai déjà dit - j'ai été avisé officiellement que
ma présence y était indésirable (suite immédiate
de la campagne de journaux communistes). J'ai alors
demandé l'autorisation de séjourner en Seine et Oise,
ce qui est bien mon lieu de librement naturel, puis
que ma femme y a son domicile. (D'autre part, qu'on
le veuille ou non, je suis écrivain français, et
ce n'est pas un métier qu'on exerce dans les communes
rurales). Le ministère de l'Intérieur m'a fait savoir